



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 14 avril à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, Mme VAGINAY Sophie, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, PAYOT Jean Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, GILLY Lucien (pouvoir de Mme BOISSE Sandrine), PELLOUX Jacques, CRAPSKY Bernard représentant M. NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel (pouvoir de Mme ESPANET Martine), BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme DOUX Séverine ayant donné pouvoir à M PAYOT Jean Michel, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, Mme ESPANET Martine ayant donné pouvoir à M. NICOLAO Michel, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan et M. NICOLAS Yves.

Délibération n° 2015/55

OBJET : FORT DE TOURNOUX – RÉALISATION DE TRAVAUX DE CONSOLIDATION DE BÂTIMENTS ET DE MAITRISE DE LA VEGETATION DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA FONDATION DU CREDIT AGRICOLE PAYS DE FRANCE.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDÉRANT que les sites fortifiés de la vallée de l'Ubaye, notamment Tournoux, constituent un des éléments forts du patrimoine mis en valeur dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire du Pays SUD,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu à cet effet de les valoriser et d'en faire de véritables produits culturels touristiques,

VU la fermeture du site de Tournoux en juin 2012 pour raisons de sécurité,

VU l'étude de « valorisation touristique et de réouverture au public » rendue en 2014 validant la possibilité et l'intérêt de la réouverture du site au public,

CONSIDÉRANT la nécessité de sécurisation et de préservation du site afin d'aboutir à une réouverture, même partielle, du Fort,

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser dans un premier temps des travaux de maçonnerie et de déboisement au niveau de la porte Est du fort moyen et de déboisement au niveau de la Batterie des Caurres,

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux, estimé à **65 480.00 € HT**, peut faire l'objet d'un financement de la part de la Fondation du Crédit Agricole Pays de France.

Sur proposition de Monsieur Pierre MARTIN-CHARPENEL, Vice-Président, chargé de la Culture.

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

— **APPROUVE** le plan de financement qui pourrait s'établir comme suit :

- Dépenses **65 480.00 € HT**
- Recettes :
 - Subvention Fondation du Crédit Agricole (80%)..... 52 384 €
 - Autofinancement CCVU (20%)..... 13 096 €

— **SOLLICITE** auprès de la Fondation du Crédit Agricole Pays de France l'attribution d'une subvention la plus élevée possible,

— **DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal dès lors que les financements auront été obtenus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

C.C.V.U

Séance du 14 avril 2015



Le Président,
M. Jacques MARTIN.